

**123 BIGM**

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 Euros

Siège social : 9011 rue Aristide Boucicaut – 14120 MONDEVILLE

Immatriculée au R.C.S de CAEN sous le numéro 941 726 325

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

15/05/2025

Le \_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq,  
15/05/2025

Le \_\_\_\_\_ à 10 heures,

L'Associé Unique :

**Y.O HOLDING**, Associé Unique de la société **123 BIGM**, en sa qualité de propriétaire de mille (1.000) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, composant le capital de ladite société ;

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yaniss OURABIA, en sa qualité de président de la société **Y.O HOLDING**, elle-même présidente de la société **123 BIGM**.

Il a à sa disposition :

- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le rapport de la présidence ;
- Le texte du projet des décisions envisagées ;
- Les projets de cessions envisagées ;
- Le projet des Statuts de la Société modifiés.

L'Associé Unique disposant de l'intégralité des actions composant le capital social de la société 123 BIGM a pris les décisions suivantes portant sur :

**ORDRE DU JOUR**

**- Agrément des nouveaux actionnaires de la Société :**

1. **AFMA CONSEIL**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, immatriculée au R.C.S de Bobigny sous le numéro 983 522 541, dont le siège social est situé 13 RUE DE LA CROIX RICHARD, 93190 LIVRY-GARGAN ;

2. **IMZAZA**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, immatriculée au R.C.S de Rouen sous le numéro 940 274 764, dont le siège social est situé 24 RUE ROBERT SCHUMANN, 76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF;

3. **RAYON DELTA CORP**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, immatriculée au R.C.S de Bobigny sous le numéro 939 102 729, dont le siège social est situé 25 AVENUE SUZANNE BUISSON, 93140 BONDY ;

4. **TAWILA CAPITAL INVESTISSEMENT**, société par actions simplifiée au capital variable de minimum 300.000 euros, immatriculée au R.C.S de Bobigny sous le numéro 942 998 998, dont le siège social est situé 8 B ALLEE ROBERT ESTIENNE, 93190 LIVRY-GARGAN.

- **Agrément de quatre cessions d'actions de la société au prix total de 1.000 euros, comme suit :**

1. La société Y.O HOLDING cède deux cent cinquante (250) actions de la société 123 BIGM à **AFMA CONSEIL** pour un prix de deux cent cinquante euros (250 €) ;

2. La société Y.O HOLDING cède deux cent cinquante (250) actions de la société 123 BIGM à **IMZAZA** pour un prix de cent euros (250 €) ;

3. La société Y.O HOLDING cède cent (100) actions de la société 123 BIGM à **RAYON DELTA CORP** pour un prix de cent euros (100 €).

4. La société Y.O HOLDING cède quatre cents (400) actions de la société 123 BIG M à **TAWILA CAPITAL INVESTISSEMENT** pour un prix de quatre cents euros (400 €).

- **Modification statutaires corrélative des Statuts de la Société**

- **Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.**

### **Première décision**

*Agrément nouveaux actionnaires*

**L'Associé Unique** décide d'agréer les cessionnaires suivants en qualité de nouveaux actionnaires :

**AFMA CONSEIL**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, immatriculée au R.C.S de Bobigny sous le numéro 983 522 541, dont le siège social est situé 13 RUE DE LA CROIX RICHARD, 93190 LIVRY-GARGAN ;

**IMZAZA**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, immatriculée au R.C.S de Rouen sous le numéro 940 274 764, dont le siège social est situé 24 RUE ROBERT SCHUMANN, 76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF ;

**RAYON DELTA CORP**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, immatriculée au R.C.S de Bobigny sous le numéro 939 102 729, dont le siège social est situé 25 AVENUE SUZANNE BUISSON, 93140 BONDY ;

**TAWILA CAPITAL INVESTISSEMENT**, société par actions simplifiée au capital variable de minimum 300.000 euros, immatriculée au R.C.S de Bobigny sous le numéro 942 998 998, dont le siège social est situé 8 B ALLEE ROBERT ESTIENNE, 93190 LIVRY-GARGAN.

**Cette décision est adoptée.**



### **Deuxième décision**

#### *Cession des actions*

L'Associé Unique décide d'autoriser les trois cessions projetées suivantes :

1. La société Y.O HOLDING cède deux cent cinquante (250) actions de la société 123 BIGM à AFMA CONSEIL pour un prix de deux cent cinquante euros (250 €) ;
2. La société Y.O HOLDING cède deux cent cinquante (250) actions de la société 123 BIGM à IMZAZA pour un prix de cent cinquante euros (250 €) ;
3. La société Y.O HOLDING cède cent (100) actions de la société 123 BIGM à RAYON DELTA CORP pour un prix de cent euros (100 €).
4. La société Y.O HOLDING cède quatre cents (400) actions de la société 123 BIG M à TAWILA CAPITAL INVESTISSEMENT pour un prix de quatre cents euros (400 €).

**Cette décision est adoptée.**

### **Troisième décision**

#### *Modification corrélative des Statuts de la Société*

En considération des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les Statuts de la Société comme suit :

« Article 7 – CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000 euros).*

*Il est divisé en 1.000 actions sociales d'un (1) euro chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité, de même catégorie. »*

Toute mention dans les Statuts de la Société de la « société par actions simplifiée unipersonnelle » sera remplacée par le terme « société par actions simplifiée »

### **Quatrième décision**

#### *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

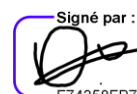
L'Associé Unique décide de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette décision est adoptée.**

\*\*

### **CLÔTURE**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par Monsieur Yaniss OURABIA, en sa qualité de Président de la société Y.O HOLDING, elle-même Présidente de la société 123 BIG M et consigné sur le registre des décisions.

Signé par :  
  
F74358FB71A1410

Monsieur **Yaniss OURABIA**

En sa qualité de Président de la société Y.O HOLDING, elle-même Présidente de la société 123 BIG M